



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, à la Halle Viaduc,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....30

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame BACHELET

Délibération numéro :
2022/051

**Budget de Production
d'Energie Photovoltaïque :
Affectation du résultat du
compte administratif 2021**

ETAIENT EXCUSES : Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Jean-Louis JALLAGEAS, Fabrice COINTOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

PROCURATIONS : Jean-Pierre MAS pouvoir à Marie-Eve PANIS, Corinne COMPAN pouvoir à Sylvie MARTIN-DUMAZER, Fabrice COINTOT pouvoir à Yannick DOULS

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Anne-Marie CHABERT, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : vendredi 8 avril 2022, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 1er avril 2022

La Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L.2311-5 ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial ;

Vu la délibération n°2021/063 du 18/03/2021 approuvant le vote du budget primitif 2021 ;

Considérant que les résultats de l'exercice 2021 sont conformes aux résultats du compte de gestion du comptable public ;

Considérant que le compte administratif 2021 du budget production d'énergie photovoltaïque fait apparaître les résultats suivants :

- Un résultat excédentaire de la section d'exploitation d'un montant de 2 107,21 euros ;
- Un résultat déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 542,38 euros ;
- Un résultat déficitaire des restes à réaliser d'un montant de 263,40 euros ;

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 805,78 euros ;

Aussi, après avis de la Commission municipale des finances du 25 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide par 25 voix pour et 5 abstentions** (*Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER*):

1. d'affecter au compte de réserve 1068 un montant de 805,78 euros ;
2. De reprendre au compte 002 l'excédent d'un montant de 1 301,43 euros ;
3. De procéder aux ajustements budgétaires nécessaires au sein de la décision budgétaire modificative n°1 du Budget Production d'Energie Photovoltaïque.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.